



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars, à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 7 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25

Présents : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, M. LAPOUGE, M. VERDIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, Mme RATIE, M. VALLON, M. BOUILHAC, Mme PRIOLEAU, M. GARCIA, Mme BENEDETTI, M. ROBERT, Mme POUPIN, Mme PERUFFO, M. ROSEAU, Mme BERTHOMMIER, M. DUBREUIL, Mme VAN DER HORST

Excusés : M. ROY, Mme VINCENZI, Mme PUYJALINET, M. PELOUX, Mme TALOCHINO, Mme MERY, M. FOURNIER

Procurations : M. ROY à M. TEYSSANDIER, Mme VINCENZI à Mme PERUFFO, Mme PUYJALINET à M. GARCIA, M. PELOUX à M. ROBERT, M. FOURNIER à Mme RATIE

Secrétaire de séance : Mme PRIOLEAU

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

- 1/ Budget communal : débat d'orientations budgétaires
- 2/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : compte administratif 2017
- 3/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : compte de gestion 2017
- 4/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : affectation du résultat
- 5/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : budget prévisionnel 2018
- 6/ Budget annexe lotissement des Guignards : compte administratif 2017
- 7/ Budget annexe lotissement des Guignards : compte de gestion 2017
- 8/ Budget annexe lotissement des Guignards : affectation du résultat
- 9/ Budget annexe lotissement des Guignards : budget prévisionnel 2018
- 10/ Budget annexe Transport scolaire : compte administratif 2017
- 11/ Budget annexe Transport scolaire : compte de gestion 2017
- 12/ Budget annexe Transport scolaire : affectation du résultat
- 13/ Budget annexe Transport scolaire : budget prévisionnel 2018
- 14/ Attribution des lots 1 et 2 dans le cadre de la consultation relative aux contrats d'assurances pour la gendarmerie
- 15/ Attribution des lots 4-5-13-14 dans le cadre de la consultation relative à la construction de la gendarmerie
- 16/ Transport scolaire : transfert de la compétence à la Région Aquitaine à compter du 01/09/2018
- 17/ Dépôt du Permis d'Aménager de la zone Aquitania : autorisation du Maire à signer le PA
- 18/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h20

Mme PRIOLEAU est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire excuse M. ROY (qui donne procuration à M. TEYSSANDIER), Mme VINCENZI (qui donne procuration à Mme PERUFFO), Mme PUYJALINET (qui donne procuration à M. GARCIA), M. PELOUX (qui donne procuration à M. ROBERT), Mme TALOCHINO, Mme MERY, M. FOURNIER (qui donne procuration à Mme RATIE).

1/ Budget communal : débat d'orientations budgétaires

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, Monsieur le Maire présente les orientations générales du budget 2018.

Il rappelle les étapes annuelles du budget :

- Débat d'orientations budgétaires
- Vote du budget primitif de l'année (avant le 15 avril cette année) ; vote du compte administratif , du compte de gestion et de l'affectation du résultat ; ce qui correspond à un budget unique
- En cours d'année, si nécessaire : vote de « décisions modificatives »

Monsieur le Maire ajoute que le budget se décompose en section de fonctionnement et section d'investissement. Dans chaque cas, l'équilibre du budget doit se réaliser, c'est-à-dire que le montant des dépenses est identique à celui des recettes.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du DOB :

- Informer les élus sur la situation économique et financière afin de procéder aux choix budgétaires
- Sensibiliser les élus aux contraintes de gestion
- Permettre aux élus de définir les grandes orientations budgétaires de l'année et les priorités
- Présenter les marges de manœuvre
- Présenter les projets d'investissement et l'évolution des taux d'imposition
- Discuter des orientations futures et de leurs possibilités de financement

Monsieur le Maire ajoute que la volonté du gouvernement est toujours la même, c'est-à-dire redresser les comptes publics. Le Pays souffre d'un taux de croissance bas et d'un faible taux d'inflation.

Il fait un point sur les décisions importantes de la loi des finances 2018 :

Stabilisation de la DGF (= arrêt de la baisse) à condition que les communes limitent leurs dépenses de fonctionnement de 1,2% (d'augmentation maxi par an) et réduisent leur endettement. Pas de sanction pour les petites communes et communes moyennes. Les grosses collectivités doivent contractualiser avec l'Etat (si ce n'est pas respecté : baisse de la DGF l'année suivante). L'encours de la dette est limité à 12 ans désormais.

Réforme de la taxe d'habitation :

Pour les collectivités, le produit fiscal est maintenu (grâce aux compensations de l'Etat - pas de baisse)

80% des foyers sont concernés par ce dégrèvement. En 2018 : -30%, en 2019 : -65%, en 2020 : suppression totale). L'objectif étant de redonner du pouvoir d'achat aux foyers. Un plafond de revenus est déterminé pour 2018 (ex : 25 130€ pour une personne seule, etc.). Par ce regain de

pouvoir d'achat, l'Etat compte percevoir plus de TVA et taxes diverses qui va réduire le déficit public plus vite que la perception de la TH

Si une collectivité augmente son taux de TH : l'Etat ne compensera pas à hauteur de la perte sur les ménages dégrévés

Autre mesure : revalorisation des bases fiscales de 1,2%

Mesdames POUPIN, RIBEYREIX, TORRES et M. BILLOUX ont assisté à des réunions sur le sujet. Mme POUPIN explique que 340 communes sont concernées par la contractualisation avec l'Etat car elle représentent 70% des dépenses publiques. M. BILLOUX ajoute que les petites communes peuvent contractualiser aussi mais ce n'est pas une obligation. M. le Maire insiste sur le fait d'être sensible aux économies. M. BILLOUX souligne le problème constitutionnel qu'engendre le dégrèvement de la taxe d'habitation car tout le monde est égal face à la Loi. Mme POUPIN ajoute qu'en 2017, les bases ont augmenté de 0,4%.

Monsieur le Maire évoque les stratégies possibles pour la commune :

- réduction des dépenses de fonctionnement
- mutualisation de personnels, groupements d'achat avec la CDC et autres communes
- recours à l'emprunt
- diminution des services offerts à la population - il ajoute qu'il ne faut rien s'interdire et se laisser la possibilité d'arrêter les services peu utilisés (transport scolaire repris par la Région)
- augmentation du coût des services offerts (cantine, garderie primaire, bus)
- augmentation de la pression fiscale (augmentation des taux)

M. le Maire souhaiterait ne pas augmenter les taux cette année. M. BILLOUX ajoute que les élus avaient décidé d'augmenter de façon progressive plutôt que de façon brutale les années précédentes.

Monsieur le Maire énonce les données du DOB :

1/ Données concernant l'exercice 2017

- Dépenses de Fonctionnement = 2 496 786,07 €
- Recettes de Fonctionnement = 3 236 610,11 €
Soit un résultat excédentaire de 739 824,04 €
- Excédent reporté de 2016 de 174 731,10 €, soit un excédent total cumulé de **914 555,14 €**

- Dépenses d'Investissement = 1 549 649,70 €
- Recettes d'Investissement = 1 411 743,43 €
Soit un résultat déficitaire de 137 902,27 €
- Déficit reporté de 2016 de 210 931,02 €, soit un déficit total cumulé de 348 833,29 €
- Solde des restes à réaliser : - 169 698,84 €
- Résultat d'investissement : **-518 532,13 €**

- Report en fonctionnement sur le budget 2018 de **396 023,01 €**

RESTES A REALISER 2017 :

- Dépenses Investissement = **348 873,39 €**
 - Travaux de voirie (Av. Résistance, phase 1 cours d'écoles, Bologne, programme de voirie et curage de fossés), frais d'études (Aquitania, zérophyto), travaux d'éclairage public, achat et installation de matériel (système anti-intrusion)

- Recettes Investissement = **179 174,55 €**
 - DETR 2017 phase 1 cours d'écoles, subventions du Département pour les travaux de cours d'écoles et de l'av de la Résistance, subventions FIPD, Adour Garonne, DETR 2016 travaux de l'église, Taxe d'aménagement 2017

2/ Dette

- Capital restant dû au 01/01/2018 = 2 237 163,73 €

M. le Maire explique cette légère augmentation de la dette par la souscription d'un emprunt de 349 000 € en 2017 (dette en 2017 : 1 800 000 €, en 2016 : 2 198 000 € et en 2015 : 2 229 000 €). Il ajoute que la capacité d'autofinancement de la commune est de 3 ans, ce qui est minime. M. LAPOUGE ajoute que la limite est fixée à 12 ans. M. GARCIA souligne la gestion saine des finances communales.

- Ligne de trésorerie en cours de 500 000 € (Crédit Agricole) jusqu'au 13.11.2018

3/ Prévisions budget primitif 2018

- PREVISIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hypothèses de réflexion :

Loi de finances 2018

- Maintien des dotations par rapport à 2017
 - DGF 2018 : 685 351 € (en 2017 : 686 000 €)
- Dégrèvement de la TH pour les résidences principales (selon le revenu fiscal de référence) : 30% pour 2018 mais compensations de l'Etat
- Revalorisation des valeurs locatives
- Diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités (avec la signature de contrats d'objectifs basés sur du bonus/malus)

Au plan local

- Atténuation de charges
 - Remboursement par la Poste d'un salaire : 15 180 € estimés par an ; remboursement emploi d'avenir jusqu'en août (8 990 €); remboursement des contrats CAE jusqu'à leur terme (15 500 €)
 - Personnel et moyens (restaurant scolaire, bus...) mis à disposition de la CDC et des budgets CCAS, T.Scolaires, SIVU de Goubière : 120 000 € estimés
- Vente du terrain à Plein Soleil (42 240 €)

- PREVISIONS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hypothèses de réflexion :

- Augmentation des charges de personnel :
 - Suppression des contrats CAE
 - Arrêts maladie ou mi-temps thérapeutique à doubler
 - Rémunération des agents recenseurs (18 477,62 € - indemnité compensatrice 8 515 €)
 - Compensation par la Commune de l'augmentation de la CSG prélevée sur les cotisations salariales (en contrepartie suppression de la cotisation solidarité 1%)
- Contributions aux organismes de regroupement : SDEEG 26 500 € ; SIVU de Goubière : 23 125,06 € ; SDIS : 67 567,48 € ; Gemapi ?
- Subventions d'équilibre aux budgets CCAS (15 640,40 €), Gendarmerie (59 115,84 €) et lotissement Guignards (18 936,82 €)
- Dotation aux amortissements de 119 897,96 €
- Acquisition de matériel pour les classes de maternelle et de primaire (+livres)

M. VALLON s'interroge sur une bonification de la DGF en raison de la position de la commune nommée chef-lieu de canton. M. le Maire répond qu'il était question que la DGF augmente pour cette raison. M. BILLOUX se souvient qu'un courrier a été fait pour demander cette revalorisation mais qu'une réponse négative a été donnée. M. GARCIA explique que la commune n'a aucune autre mission du fait d'avoir été nommée chef-lieu de canton. M. BOUILHAC et M. le Maire expliquent que la commune perçoit une indemnité pour l'organisation des élections car il convient de parler de bureau centralisateur plutôt que de chef-lieu de canton. M. le Maire ajoute que le montant de la DGF n'est pas encore notifié mais espère une revalorisation en raison de l'augmentation du linéaire de voirie. M. le Maire spécifie que la commune ne reçoit pas de dotations supplémentaires dans le cadre du dispositif politique de la ville. M. VALLON ajoute qu'il faut faire des fiches actions pour cela.

- PREVISIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Hypothèses de réflexion :

• Acquisitions Foncières

- Acquisition maison de M. Guignard et frais : 90 000€
- Acquisition maison de Mme Jordana et frais : 110 000 €
- Acquisition maison de Mme Jarleton (revente à l'hôpital) : 55 000 €
- Acquisition terrain Grezel : 3 000 €
- Acquisition terrains Cauty Laparra : 35 000 €

• Travaux sur les Bâtiments communaux

- Climatisation du restaurant scolaire : 24 300 €
- Climatisation salle de repos + salle de motricité : 19 644 €
- Climatisation Marbouty 2 : 21 596 €
- Ouverture mur restaurant scolaire + rampe vaisselle : 40 000 €
- Inverseurs de sources + groupes électrogènes : 2 660 € + 9 500 €
- Eclairage du tir sportif : 4 000 €
- Clôture tir sportif : 5 000 €

M. le Maire et M. VALLON informent que la CDC a réalisé l'aménagement d'un mini parking en calcaire au tir sportif. M. le Maire les en remercie.

- Démolition stade du Marchet : 80 000 €
- Démolition maison Guignard : 11 040 €
- Auvent tennis : 1 000 €
- Réfection éclairage de l'étage de la mairie : 1 432 €
- Carrelage de la salle des fêtes + VMC : 34 250 € + 12 882 €
- Crépiage garage anciennement Prévôt : 5 625 €
- Sirène anti-intrusion (delta) : 900 €

• Voirie

- Réfection de la cour maternelle : 170 000 €
- Parking Mourennes : 29 052 €
- Rues Rochefort et Chastel : 59 000 €
- Rue de la Gare : 205 500 €
- Giratoire av Clémenceau : 40 082 €
- Création voie rue T. Toulouse : 282 400 €

M. LAPOUGE et Mme PERUFFO sont défavorables. M. LAPOUGE pense que le coût des terrains nécessaires à la réalisation de cette voirie est trop cher.

- Programme entretien de voirie : 214 071 €
- Programme entretien de fossés : 30 000 € (2017) + 30 000 €
- Aménagement av de la Résistance :
- Citystade : 52 000 € + 25 000 € de fondations

Pour le citystade, M. VALLON compte sur 60% de subventions sinon le projet ne mérite pas d'être financé. Il propose qu'une fiche action soit élaborée pour ce projet, afin de recevoir des financements politique de la ville. Il ajoute avoir suggéré la réalisation d'une fiche action pour Bologne.

M. ROSEAU propose l'ajout de la voie de la Rayre qui est en mauvais état. Il explique que la CDC projette de refaire les réseaux et qu'il serait bien de refaire la couche de roulement. M. le Maire répond que l'état de la route sera remis à l'identique par la CDC.

M. VALLON pense qu'il est nécessaire de refaire la rue de la Croix. M. le Maire explique que St-Philippe-du-Seignal a prévu des financements pour 2019. Mais il propose de revoir cela avec eux. M. BOUILHAC propose de limiter la circulation de cette voie au regard de son état. Mme DEYCARD pense qu'il serait souhaitable que la commune de St-Philippe rebouche les trous. M. le Maire répond que Pineuilh le fait naturellement par solidarité communautaire, tout comme après avoir accepté le mode de calcul du FDAEC, afin de permettre aux petites communes d'avoir des aides financières du Département.

- **Informatique**
 - 2 postes : 2 000 €
 - Numérique à l'école : 49 590 €
 - Logiciel cimetièrre : 2 790 €

- **Matériels et Mobiliers**
 - Laveuse : 4 000 €
 - Barnum : 4 000 €
 - Débroussailleuses : 1 500 €
 - Tondeuses : 3 720 €
 - Aspirateurs : 1 200 €
 - Monobrosse : 1 900 €

- **Eclairage Public**
 - Programme 2018 : 48 661 €

Mme PRIOLEAU propose l'extinction la nuit. M. BILLOUX ne trouve pas cela favorable, car cela pourrait engendrer des regroupements de personnes.

- **Etudes/maitrise d'œuvre**
 - MO architecte A2PR :
 - MO A2I/Ingiter : 41 005,42 €
 - MO A2I/Ingiter (groupement de commandes) : 6 636 €
 - MO A2I/Ingiter (phase 2 école) : 5 360 €
 - SPS écoles + bureau de contrôle : 4 500 €
 - Plan général mairie-écoles : 1 500 €

- **Divers**
 - Poteau incendie : 2 280 €

- **PREVISIONS RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- FCTVA estimé à 226 428,70 €
- Dotations aux amortissements : 119 897,96 €
- FDAEC estimé à 64 162 €
- Taxe d'Aménagement estimée à 50 000 € (reversée par la CDC du Pays Foyen)
- Subvention DETR ? (projets numérique à l'école et phase 2 cours d'écoles : environ 60 000€)
- Subvention FDAVC ? et Département de la Gironde ? (subvention bordures et caniveaux)
- Rachat de la maison de Mme Jarleton par l'hôpital : 55 000 €
- Vente lot 3 Alouettes : 21 150 €

Les travaux d'investissement seront financés par un virement de la section de fonctionnement et par éventuellement un emprunt restant à déterminer.

Le compte administratif 2017 du budget à autonomie financière Gendarmerie est soumis au vote du Conseil Municipal. Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	226 938,06
Recettes d'investissement	250 000
Résultat d'investissement de l'exercice	23 061,94
Résultat reporté N-1	-73 765,92
Résultat de clôture	-50 703,98
Restes à réaliser Dépenses	16 613,29
Restes à réaliser Recettes	292 086,37
Solde des Restes à réaliser	275 473,08
Résultat d'investissement	224 769,10

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	4 055,84
Recettes de fonctionnement	0
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-4 055,84
Résultat reporté N-1	0
Résultat de clôture	-4 055,84
Report de fonctionnement	220 713,26

M. le Maire sort de séance. La parole est laissée à Mme RIBEYREIX, qui fait voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 du budget à autonomie financière de la gendarmerie.

3/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du trésorier,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : affectation du résultat

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat constaté au compte administratif comme suit :

- en fonctionnement : D002 : -4 055,84 €

- en investissement : D001 : -50 703,98 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

5/ Budget à autonomie financière Gendarmerie : budget prévisionnel 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2018 du budget Gendarmerie, comme explicité ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 59 115,84 €

Chapitre 002 : déficit reporté : 4 055,84 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| ➤ Compte 60611 : 2 000 € | Eau et ouverture de compteur |
| ➤ Compte 60612 : 2 000 € | Electricité |
| ➤ Compte 615232 : 3 260 € | Entretien et réparations réseaux |
| ➤ Compte 6162 : 39 000 € | Assurances |
| ➤ Compte 6227 : 4 800 € | Frais d'actes et contentieux |
| ➤ Compte 6231 : 2 000 € | Annonces et insertions |
| ➤ Compte 627 : 2 000 € | Services bancaires et assimilés |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 59 115,84 €

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

- **Compte 74741** : 59 115,84 € Subvention d'équilibre du budget principal de la Commune

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 361 054,27 €

Chapitre 001 : déficit reporté : 50 703,98 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

- **Compte 2312** : 422 837 € Etudes, honoraires, SPS
➤ **Compte 2315** : 1 887 513,29 € Travaux

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 361 054,27 €

Chapitre 13 : Subventions

- Compte 1311 : 589 920 € Subventions gendarmerie et Ministère de l'Intérieur (acomptes)
- Compte 1341 : 280 000 € DETR

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

- Compte 1641 : 1 491 134,27 € Emprunt Caisse d'Epargne

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2018 de la Gendarmerie.

M. le Maire explique que récemment un problème de hauteur de plafond est apparu, engendrant possiblement une augmentation de hauteur en parpaings, donc un coût supplémentaire. Le problème a été finalement résolu sans incidence financière. Cependant, il fait état d'un avenant pour le lot 15 - VRD, relatif à la mise en place de chaux pour renforcer les terrassements, qui ont été affaiblis par les fortes pluies. M. LAPOUGE montre son mécontentement et demande des explications quant à l'étude de sol. M. le Maire répond que cette étude a fait apparaître des réserves en cas de pluies trop importantes. Il rassure les élus en évoquant d'autres sources d'économie à l'étude. M. BOUILHAC propose de voir avec les assurances. M. le Maire répond que le risque climatique n'est pas prévu. Il ajoute que le premier site d'Aquitania aurait engendré encore plus de problèmes par rapport à la nature de son sol. Mme PRIOLEAU propose de patienter afin que le sol sèche et éviter le surcoût. M. VALLON explique que sur un projet similaire mené par la CDC, une entreprise a préféré stopper le marché car elle ne pouvait respecter les délais.

6/ Budget annexe lotissement des Guignards : compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 du budget lotissement des Guignards, budget annexe à celui de la commune, est soumis au vote du Conseil Municipal. Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	139 386,16
Recettes d'investissement	0
Résultat d'investissement de l'exercice	-139 386,16
Résultat reporté N-1	0
Résultat de clôture	-139 386,16
Restes à réaliser Dépenses	0
Restes à réaliser Recettes	0
Solde des Restes à réaliser	0
Résultat d'investissement	-139 386,16

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 190,40
Recettes de fonctionnement	0
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-1 190,40
Résultat reporté N-1	0

Résultat de clôture	-1 190,40
Report de fonctionnement	-140 576,56

M. le Maire sort de séance. La parole est laissée à Mme RIBEYREIX, qui fait voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe des Guignards.

7/ Budget annexe lotissement des Guignards : compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion (annexé) dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8/ Budget annexe lotissement des Guignards : affectation du résultat

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat constaté au compte administratif comme suit :

- en fonctionnement : D002 : -1 190,40 €
- en investissement : D001 : -139 386,16 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

9/ Budget annexe lotissement des Guignards : budget prévisionnel 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2018 du budget Guignards, comme explicité ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 18 936,62 €

Chapitre 002 : déficit reporté : 1 190,40 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

- Compte 615232 : 615,33 € Frais d'études SDEEG
- Compte 605 : 9 764,20 € Travaux effacement réseaux+éclairage
- Compte 6045 : 7 366,69 € Géomètre+SPS+Orange

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 18 936,62 €

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

- **Compte 74741** : 18 936,62 € Subvention d'équilibre du budget principal de la Commune

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 139 386,16 €

Chapitre 001 : déficit reporté : 139 386,16 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 139 386,16 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

- **Compte 1641** : 139 386,16 € Emprunt à souscrire

M. le Maire explique qu'en 2018, aucun travaux de voirie ne sera effectué.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2018 du lotissement les Guignards, annexé.

10/ Budget annexe Transport scolaire : compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 du budget annexe transport scolaire est soumis au vote du Conseil Municipal. Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	324
Résultat d'investissement de l'exercice	324
Résultat reporté N-1	7 846,50
Résultat de clôture	8 170,50
Restes à réaliser Dépenses	2 428,60
Restes à réaliser Recettes	0
Solde des Restes à réaliser	-2 428,60
Résultat d'investissement	5 741,90

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	21 175,54
Recettes de fonctionnement	33 097,74

Résultat de fonctionnement de l'exercice	11 922,20
Résultat reporté N-1	10 802,89
Résultat de clôture	22 725,09
Report de fonctionnement	28 466,99

M. le Maire sort de séance. La parole est laissée à Mme RIBEYREIX, qui fait voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe transport scolaire.

11/ Budget annexe Transport scolaire : compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion (annexé) dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12/ Budget annexe Transport scolaire : affectation du résultat

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat constaté au compte administratif comme suit :

- en fonctionnement : R002 : 22 725,09 €
- en investissement : R001 : 8 170,50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

13/ Budget annexe Transport scolaire : budget prévisionnel 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2018 du budget Transport Scolaire, comme explicité ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 55 874,48 €

Chapitre 011 : charges à caractère général

- Compte 6066 : 6 000 € Carburant 2 bus scolaires
- Compte 6155 : 12 000 € Entretien des 2 bus scolaires
- Compte 622 : 110 € Remboursement à la commune de l'indemnité de Régisseur
- Compte 628 : 11 740,48 € Ffrais divers

Chapitre 012 : charges de personnel

- Compte 621 : 25 000 € Remboursement à la commune des salaires des 2 chauffeurs

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

- Compte 6811 : 324 € Amortissement de l'éthylotest

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

- Compte 6541 : 700 € Créances en non valeur

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 55 874,48 €

Chapitre 002 : excédent reporté : 22 725,09 €

Chapitre 70 : ventes de produits

- Compte 706 : 4 500 € Participation des familles pour le transport scolaire

Chapitre 74 : subventions d'exploitation

- Compte 74 : 28 649,39 € Participation du Conseil Général 33 et subvention d'équilibre de la commune

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 8 494,50 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

- Compte 21758 : 8 494,50 € Prévision d'équipement sur les bus

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 8 494,50 €

Chapitre 001 : excédent reporté : 8 170,50 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

- Compte 281758 : 324 € Amortissement de l'éthylotest

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2018 du Transport Scolaire, annexé.

14/ Attribution des lots 1 et 2 dans le cadre de la consultation relative aux contrats d'assurances pour la gendarmerie

Dans le cadre de la consultation relative aux contrats d'assurance pour la gendarmerie, et suite au rapport d'analyses remis par Arima, le maître d'œuvre de la Commune en la matière, il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

- lot 1 : Dommages ouvrage : Lloyds pour un montant de 22 079,49 € HT, soit 26 495,39 € TTC/an
- lot 2 : Tous risques chantier : Amlim pour un montant de 9 862,25 € HT, soit 11 834,70 € TTC/an

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'attribution des lots 1 et 2 dans le cadre de la consultation relative aux contrats d'assurances pour la gendarmerie, comme explicité ci-dessus et autorise M. le Maire, ou en son absence, le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires.

15/ Attribution des lots 4-5-13-14 dans le cadre de la consultation relative à la construction de la gendarmerie

Dans le cadre de la consultation relative à la construction de la gendarmerie, M. le Maire propose d'attribuer les lots 4-5-13 et 14 aux entreprises suivantes :

- Lot 4 - Menuiseries extérieures PVC : Menuiseries Foyennes à St-Avit-St-Nazaire : 78 843,69 € HT, soit 94 612,43 € TTC
- Lot 5 - Menuiseries extérieures alu : Ent. Berges à Boulazac : 25 119 € HT, soit 30 142,80 € TTC
- Lot 13 - Peintures : Ent. Grezil à Braud-Saint-Louis : 63 212,14 € HT, soit 75 854,57 € TTC
- Lot 14 : Enduits façades : DSA Aquitaine à Eysines : 158 825 € HT, soit 190 590 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'attribution des lots 4-5-13-14 de la consultation relative à la construction de la gendarmerie, comme explicité ci-dessus et autorise M. le Maire, ou en son absence, le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires.

Mme POUPIN explique que lors des consultations lancées par la CDC du Pays Foyen, il a été noté une augmentation de 10% des prix du marché.

M. le Maire ajoute que les architectes ont proposé de revoir les caractéristiques de l'enduit pour faire des économies mais explique que ce dernier doit être de qualité. Les caractéristiques ont donc été maintenues.

16/ Transport scolaire : transfert de la compétence à la Région Aquitaine à compter du 01/09/2018

M. le Maire propose de rétrocéder la compétence transport scolaire à la Région Aquitaine, à compter du 01/09/2018.

M. BILLOUX demande s'il s'agit de la totalité des transports. M. le Maire répond qu'il s'agit du ramassage matin et soir. Une proposition de vente de l'autocar a été faite à la CDC du Pays Foyen qui a refusé. La commune gardera donc le bus et fera occasionnellement les transports en journée. Il explique que le bus est désormais amorti. M. le Maire ajoute que la décision a été prise de ne pas avoir un chauffeur de bus à plein temps et ce pour renforcer les effectifs aux services techniques.

M. PAYEUR demande si le bus sera encore mis à la disposition du centre de loisirs. M. GARCIA répond par l'affirmative; une convention est mise en place, moyennant une participation. M. BILLOUX propose qu'il soit prêté aux associations. M. VALLON explique qu'il faudra déterminer un montant de participation.

Mme DEYCARD demande si le ramassage avec le petit bus sera maintenu. M. GARCIA répond que non car la Région ne subventionne pas pour les trajets de moins de 3km. Mme POUPIN explique qu'il faudra assumer ce choix. Mme RATIE répond qu'elle recevra les familles concernées.

M. VALLON demande si la Commune devra payer une participation à la Région pour ce transfert de compétence. M. le Maire répond que non.

M. VERDIER évoque l'absence d'abribus à certains arrêts de bus. M. BOUILHAC répond qu'il est possible de contractualiser avec une entreprise de régie publicitaire pour obtenir du mobilier urbain gratuit, dont des abribus. Une consultation sera lancée prochainement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le transfert de la compétence transport scolaire pour le ramassage des enfants le matin et le soir, à la Région Aquitaine, à compter du 01/09/2018.

17/ Dépôt du Permis d'Aménager de la zone Aquitania : autorisation du Maire à signer le PA

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Aquitania, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer les documents relatifs au permis d'aménager, déposé conjointement avec la CDC du Pays Foyen et la SCI La Gravelle.

M. le Maire rappelle que ce permis d'aménager a déjà été déposé mais a reçu un avis défavorable en raison du refus du Département d'aménager un giratoire sortant sur la RD936. Il ajoute que le dossier est à l'étude car le coût d'aménagement est encore trop important. Il explique que la Commune est propriétaire à 65%, la CDC à 28% et la SCI La Gravelle à 7%.

M. VALLON avait suggéré de réduire le périmètre et de solliciter dans 10 ans un nouveau zonage pour les parcelles dont le zonage passerait en naturelle ou en agricole, à la suite de la mise en compatibilité du PLUI avec le SCOT du Libournais. M. le Maire compte sur Messieurs BOUILHAC et VALLON, vice-présidents à la CDC pour soutenir ce dossier et permettre l'implantation de la caserne des pompiers à Aquitania. Il ajoute que l'aménagement se fera par phasage, durant plusieurs années. Il conclut en disant que la répartition financière entre les trois propriétaires de parcelles est en cours. M. LAPOUGE fait état de son mécontentement car l'envergure du projet n'a pas été réduit en 2 ans par le cabinet d'études. M. le Maire ajoute que s'il n'y a pas de permis d'aménager, il n'y aura pas de caserne des pompiers. M. BOUILHAC rassure M. le Maire quant au schéma d'organisation et aux délais d'intervention des pompiers qui nécessitent une place centrale sur le territoire; la zone Aquitania est privilégiée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire, ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le permis d'aménager de la zone Aquitania.

18/ Questions diverses

M. ROY qui est entré en séance et qui revenait d'une réunion organisée par les conseillers départementaux, informe que le montant du FDAEC pour Pineuilh est de 64 162 €.

M. le Maire remercie les élus pour leur implication dans la réalisation du char communal, pour le Carnaval prévu le 25 mars prochain à Eynesse.

Séance levée à 23h00